
L'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB) quitte la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ)

Le Conseil fédéral de l'AGJPB (qui regroupe l'AJP et la VVJ) a décidé ce 22 septembre, après mûre réflexion, de quitter la FIJ dont elle est pourtant un des membres fondateurs.

L'AGJPB est la 7^e organisation à sortir de la FIJ, après les syndicats ou associations de journalistes danois, finlandais, norvégien, allemand (DJV), suisse (Impressum) et hollandais (NVJ). Toutes ces organisations, en ce compris l'AGJPB, restent membres de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ).

Ces départs en cascade s'expliquent par un très long conflit portant sur la gouvernance de la FIJ, son absence de transparence, son leadership, sa gestion. Pour l'AGJPB, deux éléments, outre ces questions de gouvernance, restent très problématiques :

- non-respect de la législation : la FIJ, ASBL internationale de droit belge, reste en défaut de respecter le Code belge des Sociétés et Associations (CSA), en ce qu'elle n'octroie le droit de vote à ses membres qu'aux Congrès (tous les 3 ans) et non aux assemblées générales annuelles. Ce non-respect des droits fondamentaux des membres a notamment pour conséquence que le contrôle démocratique ne peut s'exercer sur le Comité exécutif de la FIJ, ses actions et sa gestion.

- rupture de la solidarité avec la FEJ : la FIJ a décidé en avril dernier, sans concertation ni préavis, de rompre l'accord de solidarité financière avec la Fédération européenne des Journalistes (FEJ), mettant brutalement cette dernière devant le fait accompli et devant un déficit budgétaire. Cette rupture abrupte de solidarité avec la FEJ est inacceptable sur la forme et met en péril la fédération européenne.

La cotisation annuelle de l'AGJPB à la FIJ est de près de 17.000 €. L'AGJPB, pour qui la solidarité internationale est importante et fait partie de son ADN, utilisera au mieux ce montant pour financer désormais d'autres actions de solidarité internationale pour les journalistes, avec une attention particulière à la destination des fonds et dans le respect des règles de gouvernance.

L'AGJPB a notifié un préavis de 6 mois à la FIJ, conformément à ses statuts. Son départ sera donc effectif fin mars 2024.

Bruxelles, 25 septembre 2023

Infos :

M. Simonis, secrétaire nationale AGJPB, 0476 22 50 52

Ch. Michils, algemeen secretaris AVBB, 0494 44 54 91